



Compte-rendu synthétique de réunion  
« Echanges d'expériences sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires »  
Samedi 26 octobre, Valdahon (25)

\* Accueil de Léon Bessot, maire de Valdahon.

\* Accueil de Daniel CASSARD, maire de Belmont et Président des maires ruraux du Doubs, et présentation des intervenants.

Cette réforme des rythmes scolaires ne fait pas l'unanimité, mais l'objectif de cette réunion n'est pas de revenir sur cette loi – elle a été votée et nous allons devoir l'appliquer – mais de permettre un échange d'expérience entre les communes ayant appliqué les nouveaux rythmes dès 2013 et celles travaillant à leur mise en œuvre à la rentrée prochaine.

\* Rappel des modalités de financement des nouveaux rythmes scolaires :  
Deux sources :

. Le « fonds d'amorçage » de l'Etat (montant forfaitaire pour toutes les communes = 50 euros/élève et majoration pour les communes en DSR cible = 40 euros/élève pour 2013 et 45 euros/élève pour 2014 – Fonds reconduit en 2014)

. L'« aide spécifique » des CAF, pour financer les 3 « nouvelles heures » de TAP (= 0,50 € x nombre d'heures réalisées/enfant, dans la limite de 3 heures/semaine et de 36 semaines, soit 54 € au maximum). Cette aide est versée aux accueils de loisirs déclarés maintenant les normes actuelles d'encadrement (= 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans), ou aux accueils de loisirs déclarés assouplissant leurs taux d'encadrement (= 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans) dans le cadre de la signature d'un PEDT.

\* Jacques G. (maire et enseignant)

Remarque : les enseignants préfèrent le samedi matin, les chronobiologistes aussi et les parents préfèrent le mercredi.

Commune en RPI (5 communes, 250 élèves) avec quatre cars de transport scolaire, pas de périscolaire mis en place (une enquête avait été faite, mais les parents n'étaient pas intéressés).

Comment concilier les impératifs nationaux et les contraintes locales ? Il y a l'intérêt de l'enfant, celui des parents, des professeurs, et la loi... Comment expliquer que pour le transport scolaire, un PEDT soit nécessaire pour mettre en place les nouveaux rythmes le samedi matin ?

\* Rémy NAPPEY (représentant du Conseil général du Doubs)

. La position du Conseil général a évolué par rapport au printemps dernier ; au départ, le samedi n'était pas prévu, puis certains secteurs scolaires ont démontré de bonnes raisons de mettre en place la demi-journée supplémentaire le samedi matin, donc on a accepté.

La deuxième difficulté, c'était que le mercredi midi, certains transporteurs locaux n'étaient pas suffisamment disponibles pour assurer le transport des enfants de primaire et maternelle, le transport des collégiens et des lycées qui reviennent chez eux le mercredi midi passage et, sur le pays de Montbéliard, le transport des salariés chez Peugeot. Si les dérogations sont accordées par l'Education nationale, le Conseil général va devoir s'adapter.

. Que la demi-journée supplémentaire soit le mercredi ou le samedi, elle ne correspondra pas au temps collégien ; les transports seront donc organisés en fonction des horaires souhaités par les maires. Deux cas se présenteront :

- soit les élèves seront transportés dans des transports mixtes (primaires, maternelles et collèges,) ; ils conserveront les mêmes horaires, dans la mesure du possible.
- soit les élèves seront transportés dans des bus uniquement pour les primaires et maternelles ; les horaires seront adaptés.

Lorsque les maires auront fait leur choix, ils devront consulter le conseil général pour voir comment s'organiser.

× Nathalie HUGENSCHMITT (commune d'Arbouans, 1000 habitants, 4 classes)

Arbouans a mis en place les nouveaux rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

. La méthode a beaucoup reposé sur la concertation. La première réunion a été particulièrement difficile (il a fallu expliquer « pourquoi cette réforme ? »). Un sondage a été fait auprès des parents (pour définir le cadre, les activités), puis un comité de pilotage a été mis en place (avec la « commission éducation » de la commune, qui comprend : la directrice de l'école, la directrice des Francas, des représentants de parents d'élèves et des élus).

Ce comité de pilotage a réfléchi au cadre horaire :

. Lundi-mardi-jeudi-vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h15.

. Mercredi matin de 9h à midi (souplesse pour que les enfants puissent se reposer).

Le choix de la demi-journée supplémentaire s'est porté sur le mercredi (= pour pouvoir redéployer les heures des Francas du mercredi matin au mercredi après-midi + pas samedi matin car famille recomposée et problème de garde alternée).

15h15 à 16h30 : TAP

16h30-18h : périscolaire

(Une trentaine d'enfants fréquentent la structure école-accueil périscolaire de 7h à 18h, donc il faut bien s'organiser pour tenter d'alléger au mieux leur journée)

Deux problématiques ont été posées par les parents :

-Qui finance ? La gratuité a été décidée cette année.

-Qui encadre ? Il a été fait appel aux Francas du Doubs.

. Aspect financier : avec le redéploiement des heures des Francas du mercredi matin à l'après-midi et le fait de posséder une structure : pas forcément de surcoût engendré par la réforme des rythmes (mais il faudra une évaluation plus fine a posteriori).

Organisation des activités « par bloc » :

. Lundi et mardi : associations sportives ;

. Mercredi et jeudi : conservatoire de musique (préparation d'une comédie musicale en fin d'année) (87 enfants sur 73 sont inscrits)

Contenu : tir à l'arc, foot, tennis de table, escrime (= 4 associations, qui reçoivent en contrepartie une subvention 8 euros/heure et ont possibilité ainsi de trouver des licenciés) ; activités avec la bibliothécaire, activités avec le conservatoire de musique (théâtre, chant)...

La commune n'a pas répondu à toutes les demandes des parents (par exemples : faire de l'aide aux devoirs à l'école et de la garderie). Pour l'aide aux devoirs, la commune a proposé qu'ils se fédèrent en association et que grâce à une cotisation cela permette d'embaucher une personne pour faire de l'aide aux devoirs, moyennant une mise à disposition d'une salle par la commune pour le faire.

Un bilan a été fait avec les enseignants, suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires :

. Pour les CP et les CM1-CM2 : c'est positif (les élèves apprennent mieux)

. Pour les maternelles : ils ne font plus la sieste, donc les enfants sont fatigués.

Il est cependant un peu tôt pour faire un bilan. Proposition de mettre des lits à disposition, pour éviter qu'ils ne soient fatigués.



\* *Question*: Comment sont répartis les enfants dans les activités : par classe et âge des enfants ou bien les enfants sont-ils mélangés ?

Réponse : par niveau de classe.

Cela nécessite quatre intervenants. Le recours à des bénévoles a posé problème : ils ne se sont pas présentés à certaines activités ; il a été nécessaire d'avoir des animateurs en plus.



\* *Question*: Dans quels locaux se déroulent ces activités ?

Réponse : Une structure d'accueil périscolaire de 240m<sup>2</sup> a été construite en 2010 (3 salles). Les activités musicales se font dans les salles de l'accueil périscolaire, et pour le sport ils partent sur le site à 200m de l'école. Précision : pas de transport scolaire.

En 2008, la commune a pris la décision de mettre en place une politique éducative, c'est un vrai choix, avec un investissement. Les Francas représentent 80.000 à 90.000 euros par an, pour le fonctionnement de l'accueil périscolaire (la commune reçoit toutefois les aides de la CAF et la participation financière des parents).

\* *Question*: Comment faire pour que les enfants ne soient pas fatigués ?

Réponse : Nous mettons en place du temps récréatif entre 10 à 30 minutes, avant le début des activités. Avant, les activités de l'accueil périscolaires étaient plus contraignantes ; on a fait du temps « allégés » (jeux, lectures).

\* *Intervention* : L'enfant a parfois besoin de temps plus calme ; Il n'a pas toujours besoin d'être en activité. Il faut différencier le temps scolaire (concentration, apprentissage) et le temps périscolaires ; c'est une séparation psychologique nécessaire, aussi bien pour les enfants que pour les parents. Il convient de relativiser l'obligation de mettre en place des activités périscolaires : « soyons simples ! »

\* *Intervention* : Là où se posent de vrais problèmes pour les transports et les animateurs, c'est lorsque la commune est située dans une zone isolée.

(=>Utilisation des salles de classes, bénévoles ou embauche de professeurs pour les TAP : solutions ?)

\* Martial BOURQUIN, maire d'Audincourt et sénateur du Doubs

Audincourt va mettre en place les nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2014 et un travail de concertation est mis en place. Il est vrai que tout le monde n'est pas logé à la même enseigne et que dans la ruralité profonde les choses peuvent être plus compliquées, mais la France a des résultats concernant l'éducation qui sont catastrophiques et nous n'avons pas le choix.

Il ne faut pas mettre en place « d'usines à gaz », sinon ça ne fonctionnera pas.

\* *Question* : Pourquoi les écoles privées n'ont-elles pas été obligées d'appliquer la réforme ?

Réponse : le Ministère de l'Education nationale n'a pas de prise légale sur les écoles privées (décret) ; il y a cependant eu une incitation financière (éligibilité au fonds d'amorçage).

\* Éric ALAUZET, député de la deuxième circonscription du Doubs

Cette réforme est utile. Vincent PEILLON a confirmé que tout était possible au niveau de l'organisation ; les maires peuvent entrer dans la réforme de la manière qu'ils le souhaitent. Ça peut aller jusqu'au point de ne rien organiser, même si ce n'est évidemment pas souhaitable pour l'enfant. Il faut entrer dans la réforme avec ses moyens, progressivement, et prendre le temps de la faire.

\* *Intervention* : Entre les demandes de la famille, des enseignants, les contraintes des élus... que reste-t-il de l'intérêt de l'enfant ? Quand on n'a pas d'autre choix, on fait de la garderie et lorsqu'il y a des transports scolaires, est-ce utile de faire se lever des enfants pour être gardés ?


Lorsque l'activité se déroule dans les salles de classe (faute de mieux), les élèves ont du mal à différencier le temps scolaire du temps périscolaire. A cela, s'ajoute la problématique des élections municipales de 2014.


× Didier KLEIN, maire de Taillecourt (1028 habitants) : PowerPoint de présentation à venir

× *Intervention* : Evocation des problématiques de la responsabilité (le maire en dehors du temps scolaire) et du financement (avoir des locaux chauffés, avec un animateur, ça a un coût).

× *Question*: Le Dasen souhaite que les maires rendent leur copie le 15 novembre, s'agissant du calendrier scolaire. Une étude a été faite auprès des parents, qui préfèrent majoritairement le samedi matin au mercredi. Un PEDT sera-t-il obligatoire pour mettre en place la demi-journée le samedi ?

Réponse : Oui. L'obligation d'un PEDT sera très forte sur le samedi ; les dérogations ne seront accordées que sur la base d'un projet « solide ».

 × *Rappel* : Les écoles sont des bâtiments communaux. Le maire peut les utiliser en dehors du temps scolaire pour mettre en place les activités, c'est la loi.


 × *Intervention* : Importance de signer une convention avec les associations fournissant des animateurs pour les activités périscolaires (pour questions de responsabilité et pour assurer durée d'engagement).

× *Intervention* : Exemple de mise en place des nouveaux rythmes scolaires au sein d'un Sivos 4 communes, 250 élèves.

Les horaires : 8h30-11h45 / 13h30-15h30 sans récréation, puis activités de 15h30-16h30, puis activités avec Familles rurales de 16h30 à 18h. Seulement ¼ des enfants participent aux activités.

Le bilan est relativement positif (les enseignants trouvent que les élèves sont en avance sur programme).

Méthode : mise en place d'un comité de pilotage (parents, élus, enseignants).


 Transports : au départ, les transports scolaires étaient à 16h30 (horaires du collège), puis le Conseil général a accepté la mise en place de transports à 16h30 pour se calquer sur horaires activités) => 2 heures de transports scolaires.

. Exemples d'activités : visite d'entreprises, escalade.


. Certaines activités sont payantes : 1,50 euros/soir.

× *Intervention* : Qu'en est-il de l'égalité entre les communes sur la question scolaire, vu les différences de moyens dont elles disposent ?

× Rémy NAPPEY : Le surcoût estimé pour le transport scolaire est entre 1 million 200.000 et 1 million 500.000 euros pour le Conseil général, mais il restera gratuit.

 Précision sur la gratuité du « Méridien » : le « Méridien » dérogatoire n'est plus gratuit, mais le « Méridien » restera gratuit pour transporter les enfants vers les cantines et là où il n'y a pas de cantine. Là où il n'est plus gratuit aujourd'hui, c'est là où il y avait une cantine et que l'on ramenait les enfants vers le village, donc là où il était dérogatoire.

× Martial BOURQUIN

 Deux rappels importants : le fonds d'amorçage, prévu initialement uniquement pour la rentrée 2013, est reporté pour 2014 et la date de rendu des calendriers scolaires aux Dasen est repoussée jusqu'à fin décembre.